

Ciment Portland

SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Ciment Portland
Autres moyens d'identification	Ciment Portland
Autres identifications	CSA A3000 Types GU, MS, MH, HE, LH, HS. ASTM C150/AASHTO M85 Types I, IA, II, II-MH, I-II, IV, V.
Famille du produit	Produits résidentiels KING
Usage recommandé	Un ciment à usage général approprié à toutes les utilisations où les propriétés particulières des autres types ne sont pas nécessaires.
Fabricant	St. Marys Cement, 55 Industrial Street, Toronto, ON, M4G 3W9, 1-800-268-6148
Identificateur du fournisseur	Matériaux King et Compagnie, 3825 Alfred-Laliberté, Boisbriand, QC, J7H 1P7, www.kpmindustries.com/fr
Numéro de téléphone d'urgence	CANUTEC, 1-613-996-6666 (call collect or *666)
Numéro de la FDS	0164
Date de préparation	le 05 décembre, 2016

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Irritation cutanée - catégorie 2; Lésions oculaires graves - catégorie 1; Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3; Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées - catégorie 1

Éléments d'étiquetage



Danger

Mention(s) de(s) danger(s) :

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer le cancer en cas d'inhalation.

Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Prévention :

Se procurer les instructions avant utilisation.

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Ne pas respirer poussières.

Se laver soigneusement les mains et la peau après avoir manipulé.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Identificateur du produit : Ciment Portland

FDS No.: 0164

Date de préparation le 05 décembre, 2016

Intervention :

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

Stockage :

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Autres dangers

Les poussières de ce produit, lorsqu'elles sont combinées avec de l'eau ou de la sueur, produisent une solution alcaline corrosive. Il existe un potentiel d'accumulation statique et de décharge statique lors du déplacement de poudres de ciment à travers un système de transport pneumatique, non conducteur ou non. Une décharge statique peut endommager l'équipement et blesser les travailleurs.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	Numéro de CAS	%	Autres identificateurs
Ciment Portland	65997-15-1	90-100%	Sans objet
L'oxyde de calcium	1305-78-8	0.3-3.0%	Sans objet
Silice, quartz totale	14808-60-7	0.1-1.5%	Sans objet
Composés de nickel		<0.1%	Sans objet
Composés de chromate		<0.1%	Sans objet

SECTION 4: PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins

Inhalation

Enlever la source d'exposition ou déplacer à l'air frais. Garder au repos dans une position confortable pour respirer. En cas d'exposition prouvée ou suspectée, demander un avis médical ou consulter un médecin. Appeler un Centre antipoison ou un médecin. Si la respiration est difficile, le personnel qualifié devrait administrer de l'oxygène d'urgence si un Centre antipoison ou un médecin recommande de le faire.

Contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, les chaussures et les articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés. Laver abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Éponger ou essuyer rapidement, mais en douceur, tout produit chimique résiduel. Rincer immédiatement, doucement et en profondeur à l'eau tiède avec un savon doux pendant 15 à 20 minutes. Obtenir une assistance médicale en cas d'éruption cutanée, de brûlure, d'irritation, de dermatite ou d'exposition prolongée sans protection au ciment mouillé, à des mélanges de ciment ou à des liquides provenant de ciment mouillé. En cas d'irritation cutanée, demander un avis médical ou consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin. Prendre garde de ne pas éclabousser l'autre œil ou le visage avec de l'eau contaminée.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un Centre antipoison ou un médecin.

Identificateur du produit : Ciment Portland

FDS No.: 0164

Date de préparation le 05 décembre, 2016

Page 02 de 07

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Utiliser un agent extincteur approprié à l'incendie environnant.

Agents extincteurs inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez de l'eau. Ne pas introduire d'eau dans des récipients fermés; Le contact avec l'eau produira de la chaleur. Un jet d'eau peut provoquer des éclaboussures de la solution corrosive. Soyez prudent lorsque vous utilisez du CO₂; Il peut disperser la poudre sèche.

Dangers spécifiques du produit

Ne brûle pas. La poudre en vrac de ce produit peut chauffer spontanément lorsqu'il est humide avec de l'eau. Corrosif; Réagit avec l'eau libérant de la chaleur et formant une solution alcaline.

Équipement de protection individuelle et précautions pour les pompiers

Même si les produits de ciment Portland ne présentent aucun risque d'incendie, un respirateur autonome est recommandé durant la lutte contre un incendie pour limiter l'exposition aux produits de combustion.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel recommandé à la Section 8 de la présente fiche de donnée de sécurité.

Précautions relatives à l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts, le sol, ou les cours d'eau.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recueillir le produit sec dans un récipient approprié et minimiser la poussière. Râpez le produit humide et placez dans le récipient. Laisser sécher ou solidifier le matériau avant de l'éliminer. Éviter de produire de la poussière. Recueillir au moyen d'une pelle, d'une écope ou d'un aspirateur HEPA approuvé et placer dans un récipient approprié en vue de l'élimination.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas inhaler ce produit. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant d'entrer dans les salles de repas ou de quitter le lieu de travail. Bien se laver les mains après avoir manipulé ce produit. Risque d'électricité statique : Relier correctement à la terre tous les systèmes de transport pneumatiques. Il existe un risque d'accumulation et de décharge d'électricité statique lorsque la poudre de ciment est acheminée dans un système de transport pneumatique en plastique, non conducteur ou non relié à la terre. La décharge statique pourrait endommager l'équipement et occasionner des blessures aux travailleurs.

Conditions de sûreté en matière de stockage

Stocker dans une zone ayant les caractéristiques suivantes : bien ventilé, isolé des matériaux incompatibles (voir la Section 10 : Stabilité et réactivité). Réserver l'accès au personnel autorisé. Conserver à l'écart des aliments et de l'eau potable. Conserver le ciment Portland au sec jusqu'à son utilisation. Les températures normales n'affectent pas le produit.

SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV®		OSHA PEL		AIHA WEEL	
	TWA	STEL	TWA	Ceiling	8-hr TWA	TWA
Ciment Portland	1 mg/m ³ (R) A4		5 mg/m ³ (R)			
L'oxyde de calcium	2 mg/m ³					

Identificateur du produit : Ciment Portland

FDS No.: 0164

Date de préparation : le 05 décembre, 2016

Page 03 de 07

Silice, quartz totale	0.05 mg/m3 (R) A2		0.1 mg/m3			
-----------------------	----------------------	--	-----------	--	--	--

Contrôles d'ingénierie appropriés

Si l'utilisation du produit génère de la poussière, de la fumée ou du brouillard, utiliser une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition de contaminants aériens en dessous de la limite d'exposition.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité munies d'ocillères ou des lunettes étanches approuvées par ANSI ou CSA. Fournir des douches oculaires d'urgence. Dans des milieux extrêmement poussiéreux ou imprévisibles, porter des lunettes étanches sans événements ou ventilées indirectement pour éviter toute irritation ou blessure des yeux. Ne pas porter de verre de contact en travaillant avec des produits de ciment Portland.

Protection de la peau

Des mesures de prévention sont nécessaires pour éviter toute lésion de la peau potentiellement grave. Éviter tout contact avec des produits cimentaires. En cas de contact, laver rapidement la zone touchée avec de l'eau et du savon. Dans le cas d'un contact grave, fournir des douches d'urgence. Enlever rapidement tout vêtement saturé de produits cimentaires humides et les remplacer par des vêtements propres et secs. Dans le cas d'une exposition prolongée, porter des vêtements étanches et des gants antiabrasion et anti-coupure (enduits de nitrile avec poignets de sécurité) afin d'éliminer tout risque de contact avec la peau. Si nécessaire, porter des bottes imperméables afin d'éliminer toute exposition des pieds et des chevilles. Ne pas utiliser de crèmes protectrices au lieu des gants. Ne comptez pas uniquement sur les crèmes protectrices: les crèmes protectrices ne doivent pas remplacer les gants.

Protection des voies respiratoires

Éviter toute action qui disperse la poussière dans l'air (aéroportée).

Utiliser des respirateurs certifiés NIOSH (N95 ou plus) si la concentration de poussières dépasse la limite prescrite ou si la poussière gêne ou provoque une irritation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Gris - blanc.
Odeur	Sans odeur
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	12 - 13
Point de fusion/Point de congélation	Pas disponible (congélation)
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Sans objet
Point d'éclair	Sans objet
Taux d'évaporation	Sans objet
Limites supérieures/inférieures d'Inflammabilité ou d'Explosibilité	Sans objet (supérieure); Sans objet (inférieure)
Tension de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité relative (eau = 1)	3.15
Solubilité	Légèrement soluble dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet

Autres informations

Identificateur du produit : Ciment Portland

FDS No.: 0164

Date de préparation le 05 décembre, 2016

Page 04 de 07

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Stabilité chimique**

Stable, sauf en présence d'humidité.

Conditions à éviter

Un contact accidentel avec de l'eau.

Matériaux incompatibles

Le ciment Portland humide est alcalin et il est incompatible avec les acides, les sels d'ammonium et l'aluminium.

Produits de décomposition dangereux

N'est pas spontanée. L'ajout d'eau produit de l'hydroxyde de calcium (caustique).

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES**Voies d'exposition probables**

Contact oculaire; contact avec la peau; inhalation; ingestion.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (orale)	DL50 (cutanée)
Silice, quartz totale		500 mg/kg (rat)	

Corrosion/Irritation cutanée

L'inconfort ou la douleur ne peuvent pas être invoqués pour alerter une personne à une exposition dangereuse à la peau. Par conséquent, le seul le moyen efficace d'éviter les lésions cutanées ou la maladie implique de minimiser le contact avec la peau, en particulier le contact avec le ciment humide. Les personnes exposées peuvent ne pas ressentir d'inconfort jusqu'à des heures après l'exposition et des blessures importantes se sont produites.

L'exposition à des produits de ciment sec peut provoquer un séchage de la peau avec une irritation légère ou des effets plus importants attribuable à l'aggravation d'autres conditions. Le contact de la peau avec des produits de ciment humides ou secs peut effets cutanés incluant épaissement, fissuration ou fissuration de la peau. Un contact prolongé avec la peau peut provoquer des brûlures.

Certains individus ultra-sensibles peuvent présenter une réaction allergique lors de l'exposition à des produits de ciment, des quantités traces de chrome (sels de chrome hexavalent). La réponse peut se présenter sous diverses formes allant de légère éruption cutanée aux ulcères cutanés graves. Les personnes déjà sensibilisées pourraient réagir à leur premier contact avec le produit; autres pourraient éprouver cet effet seulement après des années de contact avec des produits de ciment.

Lésions oculaires graves/Irritation oculaire

Le contact des yeux avec de plus grandes quantités de poudre sèche ou des éclaboussures de produits de ciment Portland humide peut causer des effets allant de l'irritation des yeux modérée aux brûlures chimiques et la cécité, nécessitant des premiers soins immédiats (voir la section 4) et des soins médicaux.

Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées

(Silice, quartz totale) la silice cristalline inhalable est la principale cause des maladies pulmonaires liées à la poussière. L'inhalation prolongée de silice cristalline peut entraîner une silicose, une fibrose pulmonaire invalidante caractérisée par des modifications fibreuses généralisées, le développement de nodules miliaires dans les deux poumons et, d'un point de vue clinique, par un essoufflement à l'effort, une diminution de l'ampliation thoracique, une réduction de la capacité à travailler, une toux sèche, l'absence de fièvre, une plus grande vulnérabilité à la tuberculose et des résultats radiologiques caractéristiques présentant des nodules discrets et diffus dispersés sur les deux champs pulmonaires. À un stade avancé, la silicose peut entraîner une fatigue marquée, une dyspnée et une cyanose extrêmes, la

perte d'appétit, une douleur pleurétique et l'incapacité totale de travailler. La maladie peut provoquer la mort soit par défaillance cardiaque ou par destruction des tissus pulmonaires, qui entraîne l'anoxémie.

Cancérogénicité

Nom chimique	CIRC	ACGIH®	NTP	OSHA
Silice, quartz totale	Groupe 1	A2	Cancérogène reconnu	

CIRC : Groupe 1 – Cancérogènes pour l'humain. ACGIH® : A1 – Cancérogène confirmé pour l'humain. NTP : Reconnu cancérogène pour l'humain.

Signification des abréviations

CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. ACGIH® = American Conference of Governmental Industrial Hygienists. NTP = National Toxicology Program.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Fonction sexuelle et la fertilité

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets sur ou via l'allaitement

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mutagenicité sur les cellules germinales

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Effets d'interaction

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres informations

Composés de chrome et de nickel

Les produits cimentaires peuvent contenir des traces de composés de chrome et de nickel hexavalents. Il a été reconnu que les chromates solubles dans le ciment peuvent causer la dermatite du ciment chez certains travailleurs. Les composés inorganiques de nickel – purs ou en quantités traces – ne sont pas absorbés par la peau en assez grande quantité pour provoquer une intoxication systémique. Toutefois, leur capacité à provoquer une dermatite de contact chez les individus sensibilisés est bien connue.

Aucune donnée n'a été recueillie sur: Corrosion/Irritation cutanée, Lésions oculaires graves/Irritation oculaire, Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique, Toxicité pour certains organes cibles - Expositions répétées, Sensibilisation respiratoire ou cutanée, Cancérogénicité, Développement de la progéniture, Fonction sexuelle et la fertilité, Mutagenicité sur les cellules germinales, Effets d'interaction

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Aucune toxicité reconnue à l'égard des plantes ou des animaux.

Écotoxicité

Nocif pour la vie aquatique.

Persistance et dégradation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Mobilité dans le sol

Aucun renseignement n'a été trouvé.

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Les méthodes d'élimination

La production de déchets devrait être évitée ou minimisée autant que possible. Éliminer le surplus et les produits

Identificateur du produit : Ciment Portland

FDS No.: 0164

Date de préparation le 05 décembre, 2016

Page 06 de 07

non-recyclables par le biais d'un entrepreneur agréé en élimination de déchets. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit respecter en tous les cas les lois de la protection de l'environnement et de l'élimination de déchets, ainsi qu'à toutes lois locales ou régionales applicables. Évitez la dispersion des matériaux renversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas régi par le Règlement canadien sur le transport de marchandises dangereuses. N'est pas régi par le Règlement DOT É.-U.

Précautions spéciales Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC

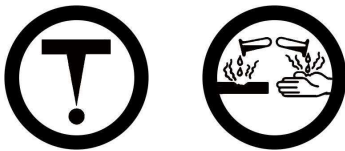
Sans objet

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Classification SIMDUT 1988



Catégorie D2A Catégorie E

D2A - Matières très toxiques; E - Matières corrosives

Ce produit a été répertorié conformément aux critères de danger établis par le Règlement sur les produits contrôlés et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

FDS préparée par Matériaux King et compagnie

Numéro de téléphone 450-430-4104

Date de préparation le 05 décembre, 2016

Autres informations Seules les personnes formées et qualifiées doivent utiliser les produits de ciment Portland.

Avis Selon le meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Toutefois, ni KPM Industries Ltée., ni aucune de ses filiales, ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit pour la l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Tous matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent.

Identificateur du produit : Ciment Portland

FDS No.: 0164

Page 07 de 07

Date de préparation le 05 décembre, 2016